



PUBLIE LE 20 AVR. 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-072

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AYANT POUR OBJET LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION  
VERSÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU DISPOSITIF "FONDS  
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN" POUR LE PROJET "DIMENSION ÉNERGÉTIQUE DE LA  
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE HENRI BASSIS"

**Rapporteur** : M. Yannick BANTSIMBA

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. GAUDIÈRE

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)

Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)

Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)

M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

**Secrétaire de séance :** Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 44

Nombre de procurations : 4

Nombre de votant(e)s : 48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

**Vu** le courrier, en date du 19 décembre 2025, par lequel les services de la Métropole du Grand Paris, d'une part informe la Commune de l'octroi d'une subvention en faveur du projet « Dimension énergétique du groupe scolaire Henri Bassis » de 1 000 000,00 € ; et d'autre part lui demande la signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Éducation, enfance et jeunesse, émis lors de sa séance en date du 7 avril 2026 ;

**Considérant** ce qui suit :

La Métropole du Grand Paris, a accordé une subvention, à hauteur de 1 000 000,00 € en faveur du projet « Dimension énergétique du groupe scolaire Henri Bassis ».

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 1 000 000,00 € versée par la Métropole du Grand Paris en faveur du projet « Dimension énergétique du groupe scolaire Henri Bassis ».

**ARTICLE 2 : AUTORISE**

Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

**A l'unanimité,**



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance  
Mme Asma ASHRAF